

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le **21 février 2011**, au Centre Eugène-Caillé situé au 1253, rue Lebel, Saint-Félix-de-Kingsey.

Sont présents les conseillers : Claude Lebel, Ginette Bouchard, Martin Chainey et Gilles Choquette.

Est absent le conseiller Douglas Beard, bien que dûment convoqué.

Le conseiller Louis Lachapelle est absent puisqu'il est à l'extérieur du pays.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Joëlle Cardonne.

Est également présente Nancy Lussier directrice générale / secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le *Code Municipal du Québec*, à tous les membres du conseil.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2011-02-050

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 4. OCTROI CONTRAT : SIGNALISATION INTÉRIEURE
 5. OCTROI CONTRAT : RAYONNAGE
 6. OCTROI CONTRAT : INFORMATIQUE
 7. PÉRIODE DE QUESTIONS
 8. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE
-

Adoptée.

4. OCTROI CONTRAT : SIGNALISATION INTÉRIEURE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait autorisé, par sa résolution numéro 2011-01-010, un appel d'offres pour la signalisation intérieure de la nouvelle bibliothèque;

CONSIDÉRANT QU'à l'expiration du délai fixé, la municipalité n'a pas reçu de soumissions à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'est pas obligée d'aller en appel d'offre pour cette acquisition;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a obtenu subséquemment une offre de service;

EN CONSÉQUENCE,

2011-02-051

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de Monsieur Luc Lemay de Richmond, pour la réalisation de la signalisation intérieure de la bibliothèque municipale au coût de 640,00 \$, taxes non applicables.

QUE les travaux devront être réalisés au plus tard le 15 avril 2011.

QU'une première plaque de signalisation devra être approuvée par la Municipalité avant d'entreprendre les autres plaques.

Adoptée.

5. OCTROI CONTRAT : RAYONNAGE

La directrice générale / secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport d'ouverture des soumissions pour le rayonnage de la bibliothèque municipale.

RAPPORT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS RAYONNAGE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Jeudi, le 17 février 2011

Lieu : Bureaux municipaux
1205, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey

Présences : DG / St Nancy Lussier
Témoins Monsieur Luc Dugal, Classement Luc Beaudoin
Monsieur Richard Gagné, FD JUL
Stéphanie Hinse, adjointe administrative,
municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

À 11 h 05, la directrice générale / secrétaire-trésorière débute l'ouverture des soumissions reçues et identifiées comme « Rayonnage de la bibliothèque municipale »

<i>RAYONNAGE</i>	Classement Luc Beaudoin	Espace Max	FD JUL
Rayonnage	18 787,00	26 560,00	19 908,51
Transport	245,00	975,00	2 307,19
Installation	1 315,00	3 400,00	1 700,70
Total, taxes exclues	20 347,00	30 935,00	23 916,40

Nancy Lussier
Directrice générale / secrétaire-trésorière

CONSIDÉRANT toutes les soumissions reçues et énumérées dans le «Rapport de l'ouverture des soumissions, rayonnage de la bibliothèque municipale» du 17 février 2011;

CONSIDÉRANT l'étude des soumissions faite par une représentante du Réseau BIBLIO CQLM pour en vérifier la conformité;

EN CONSÉQUENCE,

2011-02-052

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de

Classement Luc Beaudoin inc., pour l'achat, le transport et l'installation du rayonnage de la bibliothèque municipale au coût de 20 347,00 \$, plus les taxes applicables.

QUE les travaux devront être effectués entre le 4 et le 29 avril 2011 ou selon l'entente conclue avec la directrice générale / secrétaire-trésorière de la municipalité en tenant compte des délais d'avancement des travaux de construction de la bibliothèque municipale.

QUE le conseil autorise la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer le contrat pour le rayonnage de la bibliothèque municipale avec le(s) représentant(s) de Classement Luc Beaudoin inc., et à signer toutes les annexes donnant suite à la présente résolution.

Adoptée.

6. OCTROI CONTRAT : INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait autorisé, par sa résolution numéro 2011-01-012, un appel d'offres pour les équipements informatiques de la nouvelle bibliothèque;

CONSIDÉRANT QU'à l'expiration du délai fixé, la municipalité n'a pas reçu de soumissions à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'est pas obligée d'aller en appel d'offre pour cet acquisition;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a reçu subséquemment une offre de service pour la fourniture des équipements informatiques ;

EN CONSÉQUENCE,

2011-02-053

Il est proposé par le conseiller GILLES CHOQUETTE
Appuyé par le conseiller CLAUDE LEBEL

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de CPU Desing inc., pour l'achat, la livraison et l'installation des équipements informatiques de la bibliothèque municipale au coût de 5 264,00 \$, plus les taxes applicables.

QUE les travaux devront être effectués entre le 4 et le 29 avril 2011 ou selon l'entente conclue avec la directrice générale / secrétaire-trésorière de la municipalité en tenant compte des délais d'avancement des travaux de construction de la bibliothèque municipale.

Adoptée.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points de l'ordre du jour étant traités,

2011-02-054

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19 h 45.

Adoptée.

Joëlle Cardonne
Mairesse

Nancy Lussier
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Je, Joëlle Cardonne, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.